

JUSTICE DU TRAVAIL : L'ENM FORME LES NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES

123 conseillers prud'hommes prêteront serment le 8 janvier 2018 à 14 heures 30 au Tribunal de grande instance de Créteil. Nommés par arrêté du 14 décembre dernier, ils suivent désormais une formation initiale obligatoire dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM).

L'ENM : une expertise pédagogique reconnue

Depuis une quinzaine d'années, l'ENM forme les juges non-professionnels - juges de proximité, juges consulaires - ainsi que certains collaborateurs de justice. Une solide expérience qui lui a permis d'élaborer et de mettre en œuvre le dispositif de formation initiale des nouveaux conseillers prud'hommes. Une mission qui accroît de plus d'un tiers les effectifs formés par l'École en 2018, dépassant cette année les 30 000 personnes.

La formation des juges, un gage de légitimité

L'efficacité de la justice repose sur la compétence du juge. Quel que soit son statut, c'est par la formation que le juge acquiert sa légitimité. Qu'il appartienne au collège employeur ou salarié, l'ENM dispense à tout nouveau conseiller prud'homme une formation initiale identique, d'une durée de cinq jours.

Professionaliser la fonction de conseiller prud'homme

Avec près de 200 000 saisines par an, la justice prud'homale doit faire face à plusieurs enjeux : les délais de traitement, l'aboutissement de la conciliation, le recours au départage et à l'appel.

La formation initiale, qui s'intègre dans le cadre plus large de la réforme de la justice prud'homale, permet au nouveau conseiller prud'homme :

- ✓ de maîtriser les principes fondamentaux d'éthique et de déontologie auxquels est soumis le juge dans l'exercice de ses fonctions : **savoir-être**.
- ✓ d'acquérir les connaissances procédurales et de mettre en œuvre les techniques professionnelles indispensables à l'exercice de sa fonction : office du juge, respect des procédures et méthodologies : **savoirs et savoir-faire**.

Un dispositif de formation innovant

Les 8 099 nouveaux conseillers prud'hommes devront valider leurs 5 jours de formation entre le 1^{er} février 2018 et le 30 avril 2019. Le parcours conçu par l'ENM associe 3 jours de formation à distance (e-formation) et 2 journées continues d'ateliers en région. L'e-formation aborde les fondamentaux. En s'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies — animations, vidéos, questions à choix multiples, quizz etc. — la transmission des savoirs s'effectue sous une forme ludique et interactive. Pour leur part, les ateliers sont dispensés dans toute la France métropolitaine et Outre-mer par 118 magistrats-formateurs. Ils permettent au nouveau conseiller de s'approprier son rôle de juge et de mettre en application les acquis de l'e-formation, notamment en matière de techniques professionnelles telles que la rédaction des décisions prud'homales.

INVITATION PRESSE

La prestation de serment des 123 conseillers prud'hommes des CPH de Créteil et Villeneuve -Saint-Georges se déroulera **le lundi 8 janvier à 14H30 au Tribunal de grande instance de Créteil, salle d'assises.**

À l'issue de la cérémonie officielle, Stéphane NOEL, Président du Tribunal de grande instance de Créteil et Olivier LEURENT, directeur de l'École nationale de la magistrature **tiendront une CONFERENCE DE PRESSE sur la nouvelle formation initiale obligatoire.**

CONTACT PRESSE

Aurélie GRELIER - *Chargée de communication*

aurelie.grelie@justice.fr - 01 44 41 88 11 / 06 84 05 29 13